



Sophie HUBERSON

**Sophie HUBERSON**  
Présidente du Cos

Stéphane JOCK  
Vice-président

Grégory BERTHOU  
Rapporteur

# Biens de consommation, **sports et loisirs**



De nouveaux champs s'ouvrent,  
comme celui des drones de loisirs  
ou drones-jouets.

Frank Boston - AdobeStock

La normalisation volontaire relative à la sécurité des produits et des services, en appui à la réglementation, demeure la première priorité des travaux en 2018. Mais dans chaque segment d'activité du Cos (biens de consommation, sports et loisirs, services aux particuliers et tourisme), d'autres composantes montent en puissance et deviennent peu à peu incontournables dans les travaux pour les produits comme les services : la prise en compte du développement durable et de la responsabilité sociétale (déclinaisons de la norme Iso 26000), l'impact du numérique, la garantie des services associés aux produits et/ou dans la mise en relation des particuliers entre eux, la prise en charge globale du client, pratiquant, visiteur (parcours client). De plus en plus centrés sur l'expérience de consommation, les enjeux fondamentaux liés à ces secteurs se retrouvent désormais autour d'un triptyque de valeurs : qualité, confiance et enchantement.

### Garantir la sécurité des produits et des services, en améliorant notamment les données pour leur normalisation

La plupart des produits, équipements et services du périmètre d'action du Cos relèvent soit d'une réglementation européenne sectorielle Nouvelle approche – jouets, bateaux de plaisance, équipements de protection individuelle (EPI)... –, soit de la directive Sécurité générale des produits (DSGP), dont la révision a été initiée mi-2010. Le Cos suit attentivement l'avancée de l'ensemble des travaux amorcés ces dernières années dans chacun de ses périmètres d'action. Le cas échéant, il met en œuvre les actions nécessaires et/ou établit les liens utiles avec les autres Cos selon les sujets (par exemple le Cos Électrotechnologies pour la sécurité des appareils électrodomestiques ou la domotique).

### Assurer une veille active sur l'évolution réglementaire, en particulier celle de la directive sur la sécurité générale des produits (DSGP)

La DSGP, texte essentiel, a un impact fort sur les activités du Cos. Son évolution y fait donc l'objet d'un suivi attentif. La Commission européenne a adopté, en février 2013, une proposition de règlement européen sur la sécurité des produits de consommation (RSPC) qui, à terme, doit remplacer la DSGP. Cette proposition de RSPC fait partie d'un paquet Sécurité des produits et surveillance du marché, qui intègre aussi une proposition de règlement unique pour la surveillance du marché. L'article 7 de cette proposition de RSPC, relatif à l'indication d'origine des produits, semble être un point bloquant à son adoption définitive. Son entrée en vigueur, initialement prévue pour 2015, a ainsi été repoussée. La passerelle entre la Commission européenne et le Cos est établie sur ce sujet. Des points d'actualisation pourront être organisés si nécessaire.

Le Cos va aussi suivre les demandes de normalisation adressées au Cen/Cenelec par la Commission européenne, dont nombre figurent dans le cadre de la DSGP. C'est le cas de la petite enfance, dossier actuellement rythmé par l'adoption d'une série de mandats au titre de la DSGP sur l'environnement de l'enfant (cinq groupes de produits). Plusieurs comités techniques sont concernés : Cen/TC 252 Articles de puériculture, Cen/TC 207 Ameublement,

Cen/TC 248 Textile et habillement, Cen/TC 398 Chaises hautes pour enfants. Régulièrement informé, le Cos continue sa coordination informelle entre opérateurs nationaux (Afnor, Bureau de normalisation bois et ameublement [BNBA], Bureau de normalisation des industries textiles et de l'habillement [BNITH]).

### Améliorer les données utilisées pour la normalisation des produits de consommation

Les données d'accidentologie sont indispensables aux normalisateurs pour fixer, de manière fiable et incontestable, les niveaux d'exigences adaptés aux produits de la vie courante (hors agroalimentaire). Le Cos a ainsi mis en exergue, en France, le besoin d'organiser un système de partage et d'accès aux données d'accidentologie. Cette demande, toujours d'actualité, pourrait trouver écho en Europe. La mise en place d'une base de données paneuropéenne des blessures (BDAB) est en effet envisagée dans le cadre du processus d'adoption en cours du paquet Sécurité des produits et surveillance du marché. Le Cos compte saisir toutes les opportunités afin de poursuivre la sensibilisation liée à cette demande sur les données d'accidentologie. La disparition annoncée de la Commission de la sécurité des consommateurs (CSC), dont les avis publics fortement documentés constituaient une base utile à des travaux de normalisation, n'est pas un bon signal.



La normalisation peut constituer un levier pour accélérer la mise sur le marché d'un produit (vélo à assistance électrique...).

Le Cos a mis en exergue le besoin d'organiser un système de partage et d'accès aux données d'accidentologie.

Par ailleurs, s'agissant des données anthropométriques, le Cos déplore le manque d'une base documentaire à jour, permettant aux différents comités techniques du Cen de disposer de données morphologiques et ergonomiques communes afin de fixer des seuils, dimensions, forces adaptées aux différents âges de l'enfant. Le Cos va assurer une veille active vis-à-vis de l'action financée par la Commission européenne actuellement menée pour mettre à jour les données anthropométriques existantes à horizon 2018-2019.

### *Porter une attention particulière à la sécurité des consommateurs vulnérables et à celle des enfants en premier lieu*

La sécurité des enfants demeure omniprésente dans les travaux, notamment en Europe. Le Cos a ainsi contribué activement à la révision du guide Iso/IEC 50 relatif aux principes directeurs pour la sécurité des enfants, qui s'adresse aux rédacteurs de normes sur des produits qui ne sont pas exclusivement destinés aux enfants (exemple : lave-vaisselle), publiée début 2015. À ce titre, le programme « jouets » est également significatif, en particulier sur les aspects liés aux exigences chimiques, de même que les briquets, avec la révision récente de la sécurité enfants introduisant une méthode d'essai alternative au panel d'enfants.

Le Cos poursuit son rôle de promotion de la sécurité des enfants, à l'instar de son implication dans l'actualisation des données anthropométriques. Plus largement, des travaux internationaux viennent de s'ouvrir, à la demande du Royaume-Uni, pour la prestation de services inclusifs permettant d'identifier et répondre à la situation des consommateurs vulnérables (enfants, seniors, personnes en situation de handicap...).

### **Promouvoir la conception universelle des produits et des services**

Les travaux liés à l'accessibilité sont fortement orientés vers la notion de conception universelle, qui vise au développement de produits ou services accessibles à tous, y compris aux publics ayant des besoins spécifiques. À certains égards, le rapport « La normalisation volontaire, un outil stratégique pour la silver économie », publié par Afnor courant 2015, fait écho à cette notion de conception universelle. Il en va de même pour la notion de « retombées » mises en avant lors de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.



Einur – AdobeStock

### *Accompagner le cadre européen en construction en matière d'accessibilité*

La Commission européenne a déjà émis un mandat de normalisation sur l'accessibilité. À travers l'acte législatif européen sur l'accessibilité (décembre 2015), elle propose de franchir un cap supplémentaire en adoptant une directive européenne qui établira des exigences communes pour l'accessibilité de certains produits et services clés afin d'aider les personnes en situation de handicap à participer pleinement à la vie de la société dans l'Union européenne.

Référent sur l'accessibilité, le Cos continue à encourager la mise en œuvre de cette notion de conception universelle. Pour cela, il s'appuie sur le groupe de coordination Accessibilité, qui suit en France la réponse au mandat européen et assure une veille sur tous les travaux sectoriels traitant de l'accessibilité. Dans un souci d'efficacité, son activité est coordonnée avec celle de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle (Obiaçu).

### *Participer au déploiement des recommandations du rapport Afnor sur la silver économie*

Des actions de sensibilisation liées aux recommandations de ce rapport ont déjà été menées. C'est le cas de la contribution active du Cos à la révision du guide Iso/IEC Principes directeurs de l'accessibilité dans les normes, dont la nouvelle version, davantage opérationnelle, a été publiée récemment. Le Cos a aussi pris l'initiative d'organiser (octobre 2016) une rencontre « Consommation, sport, loisirs et tourisme de 7 à 97 ans, tous concernés par la silver économie ! », ouverte à tous, afin de

déployer plus avant les recommandations de ce rapport relevant spécifiquement de son périmètre d'action.

Le Cos va poursuivre cet effort de déploiement en lien avec le Cos Santé et action sociale, à travers une réflexion quant au besoin de normes spécifiques pour les services à la personne, dans la perspective du vieillissement de la population (en complément de la norme générique existante), comme ceux sur le coaching sportif à domicile et en entreprise.

### *Favoriser le développement du sport pour tous, dans la dynamique de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'été à Paris en 2024*

En France, des politiques publiques ont été mises en œuvre en matière de développement durable du sport et de sport, santé, bien-être. L'accueil de nombreux grands événements sportifs internationaux, en premier lieu l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'été à Paris en 2024, va ainsi constituer un formidable accélérateur. L'aménagement des lieux de pratique accessibles au plus grand nombre, ainsi que leur animation à travers l'organisation d'événements responsables, sont notamment appelés à devenir un élément tangible de retombées. Le comité de candidature Paris 2024 s'est d'ailleurs montré exemplaire en appliquant la norme Iso 20121 sur les événements responsables dès la phase de candidature.

Le Cos se tient prêt à examiner, avec les acteurs, les besoins normatifs liés à l'organisation de l'événement et à son héritage : diffusion des bonnes pratiques de la norme Iso 20121, contribution au développement du « sport pour tous » en accompagnant

0605Alex - AdobeStock



Garantir la sécurité des produits, équipements et services est une des préoccupations majeures.

notamment le développement du sport en entreprise, de pratiques innovantes telles que le e-sport (sport électronique)...

**Mieux informer le consommateur : disponibilité, traçabilité, sincérité**

Une bonne information des consommateurs est une préoccupation omniprésente dans les travaux, en appui des politiques publiques pour leur protection. Celle-ci peut prendre la forme de recommandations d'usage à destination du consommateur dans les normes.

*Créer les conditions pour un affichage plus transparent de l'information au consommateur*

Compte tenu de son lien étroit avec les problématiques consuméristes, le Cos demeure fortement mobilisé sur l'information du consommateur et peut mettre en œuvre toute action nécessaire permettant de l'améliorer via les normes volontaires. C'est le cas en France avec des travaux lancés sur les allégations des produits textiles et en Europe à travers le mandat M/532 sur l'étiquetage de composition textile. Le développement d'une norme volontaire autour du *Made in France* sera aussi à l'étude.

L'actualité nationale et européenne sur l'affichage environnemental des produits de consommation et la déclaration et la mesure des substances réglementées dans les articles mérite l'attention du Cos, en lien avec le Cos Environnement et responsabilité sociétale. Il en est de même pour les travaux internationaux en cours sur les avis en ligne de consommateurs, et plus globalement la réputation en ligne, d'un grand intérêt pour le Cos, en lien avec le Cos Information et communication numérique.

*Contribuer à dessiner les contours d'une consommation plus responsable autour des produits*

La question de la durabilité des produits correspond à une préoccupation croissante. Une résolution du Parlement européen (4 juillet 2017) sur une durée de vie plus longue des produits : avantages pour les consommateurs et les entreprises constitue un signal fort. Il s'agit de concevoir des produits robustes,

**NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 2017**

NF EN 16899	Équipements de sports et de loisirs – équipements de parkour – exigences de sécurité et méthodes d'essai
NF Iso 16847	Textiles – méthode d'essai pour l'évaluation de l'aspect du moutonnement des étoffes grattées après nettoyage
AC D 90-301	Cigarettes électroniques et e-liquides – qualité de service du réseau de distribution des produits de la vape en points de ventes physiques
XP X 20-800	Éthylotests avec afficheur déporté pour le grand public – exigences et méthodes d'essais
NF EN 16716	Équipement d'alpinisme et d'escalade – systèmes de sac gonflable anti-ensevelissement lors d'une avalanche – exigences de sécurité et méthodes d'essai
AC S 52-111	Trail et territoire – conception et aménagement des parcours permanents de trail
NF EN 13200-8	Installations pour spectateurs – partie 8 : management de la sécurité
NF S 81-550	Horlogerie – méthode de contrôle de la qualité des montres à quartz
NF EN Iso 8098	Cycles – exigences de sécurité relatives aux bicyclettes pour jeunes enfants
NF EN 19202-1 et 2	Pistes de luge d'été – partie 1 : exigences de sécurité et méthodes d'essai Partie 2 : exigences de sécurité pour l'exploitation
NF EN 16869	Conception et construction de via ferrata

durables et de qualité, de promouvoir leur réparabilité et longévité, d'appliquer un modèle économique tourné vers l'usage et de garantir une meilleure information du consommateur.

Le Cos se tient à l'écoute des besoins afin, le cas échéant, de définir, modéliser, caractériser usages et durée de vie pour les produits et proposer les niveaux de qualité de service et les critères de mise à disposition des pièces de rechange (stock ou impression 3D), en lien avec l'action du Cos Environnement et responsabilité sociétale sur l'économie circulaire.

### Développer la normalisation des services, notamment sous l'angle de la mise en relation des particuliers entre eux

L'évolution des modes de consommation se traduit par le glissement d'une économie de produits vers une économie de services. Le Cos participe activement à la réflexion globale sur la normalisation dans les services initiée par le Cos Management et services. La sensibilisation des acteurs nationaux constitue un enjeu essentiel, par exemple pour les thématiques émergentes de l'économie collaborative et de l'économie du partage. Le Cos peut s'appuyer sur les expériences acquises dans le tourisme, le bien-être et les services aux particuliers.

### Poursuivre le déploiement des recommandations du Livre blanc Afnor sur les services

Dans le cadre du déploiement des recommandations du Livre blanc « Quelle normalisation pour les services ? » (2015), une rencontre « Consommation, sport, loisirs et tourisme face aux défis des services » (octobre 2015) a

permis de couvrir spécifiquement les sujets du périmètre du Cos. Le Cos poursuit cette action et continue à sensibiliser les acteurs en animant le groupe de promotion du Livre blanc mis en place par le Cos Management et services.

En France, le besoin d'élaborer trois référentiels partagés a par exemple été identifié par les acteurs du sport pour assurer la diffusion de bonnes pratiques en matière de programmation, conception, construction des équipements sportifs, de programmation, organisation et évaluation d'un événement sportif, et de gestion du parcours et de l'expérience client.

### Animer la mise en œuvre de la feuille de route nationale sur le thème de l'économie collaborative et de l'économie du partage

Économie collaborative et économie du partage constituent l'un des huit domaines transversaux retenus dans la Stratégie française de normalisation 2016-2018. Il s'agit aussi d'un sujet prioritaire pour le Comité Iso pour la politique en matière de consommation (Copolco).

À travers l'émergence de plateformes numériques et des services associés, économie collaborative et économie du partage soulèvent des enjeux protéiformes : sécurité des transactions, comptage, produits d'occasion, qualité de service, avis des utilisateurs, protection des données personnelles... Les potentialités couvrent aussi bien la mise en relation des particuliers entre eux (C to C) que les relations entre professionnels (B to B).

La France dispose d'acteurs innovants et reconnus. Les échanges lors d'une rencontre « Économie collaborative : en quête de références partagées », à Afnor en mars 2017, ont montré la nécessité de distinguer clairement ce qui relève de la réglementation (aspects fiscaux et sociaux) des aspects à même d'être intégrés dans une démarche de normalisation volontaire (définitions, principes génériques, niveau de service rendu par les plateformes...).

Référent pour ce thème, le Cos va mettre en œuvre le plan d'actions de la feuille de route nationale : poursuite de la sensibilisation, positionnement de la France comme leader à l'échelle internationale.



Le Cos veut participer au déploiement des recommandations du rapport Afnor sur la silver économie.

### *Capitaliser sur les expériences de normalisation volontaire dans le tourisme, le bien-être et les services aux particuliers*

La France demeure la première destination touristique mondiale en 2016, avec 82,6 millions de visiteurs étrangers. Qualité de l'accueil, sécurité des sites et des visiteurs, soutien à la numérisation sont des enjeux majeurs. Les travaux sur le tourisme sont essentiellement internationaux (tourisme d'aventure, tourisme responsable, tourisme accessible, plongée de loisirs, location de voiliers...), à l'exception notable des professionnels du tourisme de bien-être, très présents dans des travaux français (spas, soins de beauté, thalassothérapie) ou européens (instituts de beauté, solariums). La France pilote par exemple un groupe de travail international sur le tourisme industriel.

Le Cos va continuer à encourager le développement de normes pour les aspects opérationnels et la qualité des services dans le tourisme. Pour cela, il s'appuie sur le groupe de coordination Tourisme, présidé par la Sous-Direction du tourisme (DGE), très impliquée dans les travaux du comité Iso/TC 228 Services touristiques.

Le segment des services aux particuliers est amené à se développer : service de location de matériels de sports d'hiver, location de matériel de bricolage, compétences des professionnels de chiens guides et chiens d'aveugle... Un comité technique Cen consacré aux jeux en ligne vient d'être créé sous l'angle des technologies de l'information, après l'abandon du projet de norme nationale en matière de jeu responsable. Les champs de l'intégrité du sport et de la performance sportive s'ouvrent aussi, par le biais de la lutte contre le dopage

(cf. la norme nationale sur les denrées alimentaires à l'usage des sportifs retenue comme base d'une future norme européenne). Le Cos suit l'avancée des démarches entreprises sur les services aux particuliers et peut mettre en œuvre les actions nécessaires.

### **Renforcer la prise en compte de l'innovation, du territoire et de l'international**

Qu'elle soit technologique, territoriale ou consécutive à de nouvelles pratiques ou services, l'innovation est intimement liée à la normalisation volontaire. Dans une approche intégrée, en relais des politiques publiques, le Cos veille à faciliter la diffusion de bonnes pratiques locales ou nationales, jusqu'à accompagner et renforcer l'influence française à l'international.

### *Encourager l'utilisation des normes volontaires comme vecteur de diffusion des innovations*

La normalisation volontaire constitue un levier pour accélérer la mise sur le marché d'un produit ou d'un service. Plusieurs innovations de rupture ont ainsi fait l'objet de travaux : vélos à assistance électrique, cigarettes électroniques. En France, à partir d'une demande de l'Institut national de la consommation (INC), une démarche de normalisation des cigarettes électroniques et des e-liquides a abouti à la publication des premières normes nationales dans le monde. Ces travaux se poursuivent désormais en Europe (Cen) et à l'international (Iso), pilotés par la France.

Le Cos joue le rôle de référent pour les textiles techniques et nouveaux matériaux intelligents dans le cadre de la mise en œuvre de

la Stratégie 2016-2018, avec des travaux européens engagés sur les textiles techniques et intelligents, en écho au programme national « Industrie du futur ».

En interaction avec les travaux génériques initiés sur l'Internet des objets (IoT), le développement des objets connectés propose des cas concrets de mise en œuvre pour des produits comme les éthylotests avec affichage déporté pour le grand public ou les montres connectées. Le Cos suit ces sujets, en lien avec le Cos Information et communication numérique et le Comité Consommation (Cosac), qui a établi une note de positionnement soulignant les enjeux en matière de protection des données personnelles.

D'autres champs s'ouvrent : la mobilité active, à travers la norme européenne en préparation sur les engins de déplacement personnel à assistance électrique (trottinettes électriques, gyropodes, gyroroues), de plus en plus utilisés, ou le dossier des drones (drones de loisirs/drones-jouets) et de leur utilisation lors de l'organisation d'événements (spectacles avec assistance de drones, courses de drones), en lien avec le Cos Transport et logistique. Le Cos suit attentivement l'avancée de ces démarches et pourra être amené à mettre en œuvre les actions nécessaires.

### *Prôner les normes volontaires comme solution efficace en appui des politiques publiques*

L'utilisation de la normalisation volontaire comme outil de droit souple au service de la simplification réglementaire constitue une solution déjà exploitée à travers les exemples récents des cages de but et des salles d'arts martiaux. En France, les normes volontaires complètent souvent les règles de fédérations sportives et portent essentiellement sur la sécurité des matériels et équipements. Les collectivités territoriales sont ainsi très vigilantes au regard de toute nouvelle « norme » sportive. Avec le décret révisé sur les buts (avril 2016), les buts autostables sont dorénavant autorisés par le Code du sport, et les normes Afnor fixent les bonnes pratiques de conception et contrôle des cages de but, conférant présomption de conformité aux exigences réglementaires.

Le Cos va continuer à œuvrer en faveur du recours au droit souple, consacré par le Conseil d'État dans son étude de 2013. Ainsi,



La conception et l'aménagement des parcours de trail ont fait l'objet d'un document normatif.

Destination touristique toujours très prisée, la France doit mettre l'accent sur la qualité de l'accueil, la sécurité des sites et des visiteurs.

l'exemple des salles d'arts martiaux, approche souple et évolutive, pourrait être étendu à d'autres types de salles sportives et/ou équipements sportifs modulaires. Cet usage accru des normes volontaires s'entend aussi dans le cas de nouvelles mesures réglementaires à l'étude, afin d'assurer la meilleure articulation possible entre réglementation et normalisation. Cela pourrait être le cas pour l'économie collaborative, les engins de déplacement personnels à assistance électrique ou les pratiques innovantes (sport électronique).

#### *Offrir un rayonnement national à des expérimentations initiées dans les territoires*

Les travaux sont essentiellement européens, avec une dynamique internationale qui se dessine fortement. Quelques normes françaises continuent néanmoins à voir le jour : tables à repasser, paintball, pistes de descente VTT... À la demande d'acteurs locaux, de plus en plus d'actions de proximité sont menées en vue de formaliser et diffuser des bonnes pratiques issues d'un territoire. C'est le cas de l'information sur les risques d'avalanche, des parcours permanents de trail ou de l'accueil des touristes chinois à Orléans (Loiret).

Le Cos demeure à l'écoute pour accompagner la mise en œuvre de ces démarches locales ou nationales qui peuvent préfigurer un positionnement européen ou international.

#### *Amplifier la projection à l'international des pratiques nationales reconnues et le positionnement de leader de la France*

Les acteurs français sont dans l'ensemble très présents dans les travaux. La France détient le pilotage de plusieurs structures au Cen et à l'Iso. C'est le cas pour les articles de puériculture, les piscines et spas domestiques en Europe. La tendance actuelle passe par le positionnement des travaux à l'Iso. Allemagne et Chine continentale œuvrent fortement pour ce glissement progressif vers l'Iso. Précurseurs, les secteurs du matériel de sports d'hiver et du cycle étaient présents à l'international. D'autres y sont venus : tourisme, ameublement ou horlogerie/bijouterie. Le Cos va veiller à accompagner cette tendance vers l'Iso, de manière à renforcer l'influence des acteurs français, à l'instar des exemples récents (cigarettes électroniques, poussettes d'enfants ou systèmes de détection vidéo contre les noyades dans les piscines publiques). ●



Ekaterina Pokrovsky – AdobeStock

## NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PRÉVUS EN 2018

XP G 00-011	Textiles et produits textiles – allégations – emploi des termes
NF S 72-800	Vêtements de protection pour activités équestres – gilets de protection à coussins gonflables pour cavaliers et meneurs d'attelages – exigences et méthodes d'essai
NF S 52-011	Piscines publiques – traitement des piscines à l'ozone – exigences générales de sécurité et méthodes d'essai
NF S 54-400	Exigences générales relatives au contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs à usage collectif et compétences associées des inspecteurs
Iso 12757-1	Stylos à pointe bille et recharges – partie 1 : utilisation générale
NF EN 1645-1	Véhicules habitables de loisirs – caravanes – partie 1 : exigences d'habitation relatives à la santé et à la sécurité
NF Iso 20410	Tourisme et services connexes – location de bateaux sans équipage – exigences minimales de service et d'équipement
NF EN 16579	Équipements de jeux – buts transportables et fixes – exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai
NF EN 17022	Articles de puériculture – aides au bain – exigences de sécurité et six méthodes d'essai
NF EN Iso 20536	Chaussures – substances critiques potentiellement présentes dans la chaussure et les composants de chaussure – détermination du phénol dans les matériaux de chaussure
NF EN Iso 20380	Piscines publiques – systèmes de vision par ordinateur pour la détection de noyades en piscines – exigences de sécurité et méthodes d'essai